

## Conseil municipal du 26.12.2016

Convocation en date du 16.12.2016  
Début de séance 20h00 Fin de séance 21h30

### Présent(s) :

Daniel CHASSEING, Maire  
Martine CHASTAGNAC, Christian MADRANGE, Françoise TAVERT, Bernard RUAL  
Adjoint  
Marcelle LAGARDE, Rémi BESNIER, Carla LELIEVRE, Alain SAGE, Laurence TER-  
HEIDE  
Formant la majorité des membres en exercice.

### Procuration(s) :

Emilie CHARTAGNAC donne procuration à Marcelle LAGARDE  
Carla LELIEVRE donne procuration à Martine CHASTAGNAC  
Gérard MORATILLE donne procuration à Christian MADRANGE

### Absents:

Etienne ANGLERAUD, Delphine CLEDAT

### **DELIB 2016/82 - Dissolution de la communauté de communes Vézère-Monédières**

Vu l'arrêté du 15 septembre 2016 portant création de la Communauté de Communes Vézère Monédières Millesources,

Vu le projet de statuts de la Communauté de Communes Vézère Monédières Millesources, validés par arrêté du 15 septembre 2016,

Le Maire rappelle que pour pouvoir adopter l'arrêté de dissolution de la communauté de communes Vézère Monédières, monsieur le Préfet doit connaître la répartition de l'actif et du passif entre ses communes membres.

Le Maire présente au conseil municipal la répartition comptable de l'actif et du passif du budget principal et annexe entre les communes membres. Il précise que cette répartition, présentée dans un **état global annexé** à la présente délibération, doit faire l'objet d'une validation par les conseils municipaux de chaque commune avant le 31 décembre 2016.

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le conseil municipal valide les conditions de liquidation et de répartition du passif et de l'actif selon l'état global présenté lors du conseil communautaire du 16 décembre 2016 :

- les emprunts relatifs aux immeubles seront transférés à la Commune de Treignac,
- les restes à réaliser, les restes à recouvrer et le solde de la trésorerie de la communauté de communes seront transférés à la Commune de Treignac.
- le personnel sera transféré à la Commune de Treignac, à l'exception d'un agent du SIRTOM transféré à la Commune du Lonzac qui intègre la Communauté d'agglomération de Tulle Agglo, compétente en matière d'Ordures Ménagères.
- la répartition des biens immeubles et des subventions afférentes sera effectuée en fonction de l'implantation de ces bâtiments. Ils seront transférés aux communes concernées. Ces équipements seront intégrés pour leur valeur au compte de gestion dans le patrimoine des communes concernées.

- les archives seront transférées à la Communauté de Communes Vézère Monédières Millesources.

**Les biens, immeubles, emprunts, restes à réaliser, archives et personnel nécessaires à l'exercice des compétences de la CCV2M lui seront rétrocédés au 1<sup>er</sup> janvier 2017.**

### **DELIB 2016/82 - : Demande de subvention DETR pour la voirie 2017**

Monsieur le Maire donne lecture du projet de voirie 2017 :

Rue des Escures : 19 975,00 € HT

Route de la Valade : 6 155,00 € HT

Route du stade : 4 868,00 € HT

Route du Joulageix : 14 862,50 € HT

Route de la sortie du village du Joulageix : 3 125,00 € HT

Route du Joulageix entrée : 30 850 € HT

Route de la Rebeyrolle : 25 790,00 € HT

Montant total des travaux : 105 625,50 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

Le conseil municipal décide :

- solliciter une subvention DETR pour la voirie 2017,

- approuve le plan de financement suivant :

Montant des travaux : 105 625,50 €

Subvention DETR (48% plafond de 100 000€) : 48 000,00 €

Autofinancement : 57 625,50 €

- donne pouvoir au maire pour signer tout document se rapportant à cette affaire.

### **DELIB 2016/84 - Succession JOUDOUX**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Maître DUBOIS-SALLON concernant le règlement de la succession de Monsieur Robert JOUDOUX pour nous informer que par testament olographe en date à TULLE du 13 septembre 2015 suivi d'un codicille en date du 14 septembre 2015, Monsieur JOUDOUX a désigné la commune de CHAMBERET comme bénéficiaire d'un legs particulier.

Veillez trouver ci-joint littéralement reproduit le contenu des dispositions prises en faveur de la commune :

*« ...Près de Chamberet, sous l'actuelle route de Treignac, ma parcelle dite « Le Pont Rouge » où se trouvent les ruines dudit « pont » emprunté jadis par les « diligences » et emporté par une crue de la Soudaine, située du côté de l'actuelle route, est digne de remarque, présentant un « vestige archéologique » de l'ancien tracé. Je donne cette parcelle à la Commune de Chamberet pour y établir une baignade pour nos compatriotes...la municipalité en contrepartie s'engagera à maintenir et entretenir ma tombe familiale dans le cimetière de la commune. Dans le cas contraire, ladite parcelle reviendra à la Société savante... »*

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

Le conseil municipal décide :

- accepte le legs particulier étant précisé que la commune de Chamberet en aucun cas établir une baignade sur la rivière Soudaine sous condition qu'elle puisse acquérir les parcelles BN 180, BN 181, BN184, BO63, et CH 113.

La commune étant dans une démarche d'agrandissement de son patrimoine forestier et pour que l'unité forestière soit intéressante à exploiter, il faut un minimum de 4 hectares.

### **DELIB 2016/85 - Autorisation pour les dépenses d'investissement 2017**

Vu l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule « jusqu'à l'adoption du budget du 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, le maire peut sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent ».

Il est donc demandé au conseil municipal sans préjuger des montants qui seront votés au budget primitif 2016 d'ouvrir par anticipation du vote du budget primitif 2017 :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

#### **AUTORISE**

En vertu de l'article L 1612-1 du CGCT, l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (budget principal, budget de l'eau, budget de l'assainissement, budget lotissement, budget zone artisanale, budget chaufferie bois)

#### **OUVRE**

25% des crédits du budget de l'exercice 2016 des dépenses d'investissement conformément à la réglementation dans l'attente du vote du budget primitif 2017 (budget principal, budget de l'eau, budget de l'assainissement, budget lotissement, budget zone artisanale, budget chaufferie bois)

#### **AUTORISE**

le maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

### **DELIB 2016/86-DELIB 2016/87-DELIB 2016/88 Zone artisanale**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'extension de la Zone artisanale de la Malatie doit être mise en vente.

Monsieur le Maire propose un prix de vente de 1€ le m<sup>2</sup>

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le CCAS souhaite acquérir les lots n°1, lot n°2 et lot n°3 pour les futurs extensions de l'entreprise adaptée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de vendre le lot n°1-2-3 au CCAS de Chamberet pour un montant de 1€ le m<sup>2</sup>
- Demande le bornage définitif de la zone artisanale
- Décide que la vente sera faite par acte administratif.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Fabien CAPPE souhaite acquérir le lot n°4.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de vendre le lot n°4 à Fabien CAPPE pour un montant de 1€ le m<sup>2</sup>

- Demande le bornage définitif de la zone artisanale
- Décide que la vente sera faite par acte administratif.

### **DELIB 2016/89 - Demande de subvention DETR – Restructuration de la Maison de l'arbre**

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal du projet de restructuration de la maison de l'arbre. Le projet serait établi sur deux années.

La première tranche s'élèverait à 283 600,00 € HT et la deuxième tranche 147 600,00 € HT.

La première tranche est composée des travaux de restructuration de la maison de l'arbre,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de solliciter une subvention DETR ou auprès de FSIL
- Approuve le plan de financement suivant :
  - Montant de l'investissement : 283 600,00 € HT
  - Montant de la subvention DETR – FSIL 48% : 136 128 €
  - Autofinancement : 147 472,00 €
- Donne pouvoir au maire pour signer tout document se rapportant à cette affaire.

### **DELIB 2016/90 Demande de subvention FSIL – Transformation de bureaux en Appartement pour famille nombreuse**

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal l'esquisse et le chiffrage sommaire réalisé par Centre Archis pour la transformation de bureaux en appartement pour famille nombreuse.

Le montant du projet s'élève à 70 700 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de solliciter une subvention DETR ou auprès de FSIL
- Approuve le plan de financement suivant :
  - Montant de l'investissement : 70 700,00 € HT
  - Montant de la subvention DETR – FSIL 48% : 33 936 €
  - Autofinancement : 36 764,00 €
- Donne pouvoir au maire pour signer tout document se rapportant à cette affaire.

### **DELIB 2016/91 - Demande de subvention exceptionnelle – Transformation de bureaux en Appartement pour famille nombreuse**

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal l'esquisse et le chiffrage sommaire réalisé par Centre Archis pour la transformation de bureaux en appartement pour famille nombreuse.

Le montant du projet s'élève à 70 700 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de solliciter une subvention exceptionnelle auprès du ministère de l'intérieur la plus élevée possible
- Approuve le plan de financement suivant :
  - Montant de l'investissement : 70 700,00 € HT
  - Montant de la subvention DETR – FSIL 48% : 33 936 €
  - Autofinancement : 36 764,00 €

- Donne pouvoir au maire pour signer tout document se rapportant à cette affaire.

### **DELIB 2016/92 -Travaux du Centre Equestre**

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le souhait de travaux formulés par la gestionnaire du centre équestre de Scoeux : amélioration des blocs sanitaires avec douche sous mezzanine

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de réaliser ses travaux dans l'année 2017 sous conditions :
  - Remise en propreté des locaux mis à disposition par la commune
  - Rendre l'entrée du centre équestre propre et accueillante toute l'année
  - Eviter la divagation des chiens au sein de la structure
- Donne pouvoir au maire pour signer tout document se rapportant à cette affaire.

### **DELIB 2016/93 Classement de l'étang communal du Ris Combet en étang fédéral**

Monsieur le Maire explique que la commune de Chamberet peut prétendre au classement station de pêche. Par ailleurs, il serait nécessaire de classer l'étang communal du Ris Combet en étang fédéral.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de lancer la procédure pour classer l'étang du Ris Combet en étang fédéral
- Donne pouvoir au maire pour signer tout document se rapportant à cette affaire.

### **Questions diverses**

#### **Communauté de communes :**

Le Maire rappelle au conseil municipal qu'il sera primordial de s'inscrire dans la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) au sein de la future communauté de communes. Cette commission décide du montant de l'allocation de compensation de la taxe professionnelle et de la DGF (150 000€ actuellement).

**Maison Sénior :** Réunion le 10 janvier pour les réseaux

**Maison de santé :** Début des travaux par la communauté de communes en mars ou avril 2017

**Réhabilitation de logement Corrèze Habitat à Magnaval;** Corrèze habitat a programmé ces travaux en 2019

**Matérialisation parking en face de la maison de santé :** Une quinzaine de places de parking seront à matérialiser (vente terrain Chaumeil)

**Gymnase de Scoeux :** des travaux pour aménager des vestiaires seront programmés en 2017

**Fontaine du Mont Ceix**

Montant des travaux : 48 000 €

Subvention du Conseil Départemental accordée à hauteur de 60%

Dans l'attente de la subvention du PNR

### **Assainissement**

Etude pour la réhabilitation des réseaux

Réhabilitation des postes de relèvements de Boisse et de l'arrière

### **Recensement de la population**

3 agents recenseurs sont :

Philippe LAMARRE, Mathias DESMOULIN et Damien ALBAIN

Indemnité sera fixée comme suit :

1€ par bulletin individuel

1€ feuille logement

50€ par formation

Fin de séance 21h30